

Province de Québec

## Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE  
MUNICIPALITÉ

### AVIS PUBLIC

Le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Paix, lors de la session extraordinaire du conseil tenue le 19 mai 2026, a adopté le règlement numéro 26-1068 – concernant l'encadrement de l'utilisation des fossés municipaux pour l'irrigation temporaire.

Quiconque peut prendre connaissance du susdit règlement au bureau de la municipalité pendant les heures normales de bureau ou sur le site WEB de la municipalité.

**DONNÉ à NOTRE-DAME-DE-LA-PAIX ce 21<sup>e</sup> jour de mai deux mille vingt-six.**

(signé) Cathy Viens  
Cathy Viens  
Directrice générale, greffière-trésorière



#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Cathy Viens, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 21 mai 2026, entre 9 heures et 17 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce jeudi 21 mai 2026.

(signé) Cathy Viens  
Cathy Viens  
Directrice générale, greffière-trésorière